

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de M. Philippe Ducommun
déposée le 11 septembre 2012

« Lausanne, ou la politique zéro de la représentation officielle »

Rappel de l'interpellation

« Une densité exceptionnelle », tel est le titre d'un paragraphe d'un article paru le 20 août dernier dans le quotidien « 24 heures » en parlant des athlètes ayant répondu favorablement à l'appel du grand manitou d'Athletissima, Jacky Delapierre. Si l'on parle de densité de sportifs, on ne pourra pas en dire de même du monde politique communal lausannois. Celui-ci a purement et simplement été renvoyé aux oubliettes par les organisateurs en ne renouvelant pas les invitations envoyées l'an dernier.

Quand on sait, toujours par le biais de l'article du journal, que la Commune de Lausanne a consenti une rallonge pour que cette manifestation puisse accueillir ces stars de l'athlétisme, la classe politique appréciera. La Municipalité préfère inviter ses conseillers à l'inauguration de toilettes publiques ou de jardins familiaux, nettement plus prolifique en termes d'images et de relationnel.

Mais la Municipalité ne s'arrête pas là. En effet, comment expliquer qu'aucune invitation ne parvienne aux 27 députés de l'arrondissement de Lausanne-ville, alors que tout autre Député du canton est convié au moins 1 fois par mois par son district à une manifestation officielle. Au vu du calendrier chargé de chacun, nul doute que tous les intéressés ne répondront pas présents, mais le simple fait d'inviter les personnes concernées démontrerait de la part de la majorité dirigeante un geste d'ouverture d'esprit qui lui fait défaut depuis bien longtemps. »

Introduction / Préambule

Athletissima est l'un des plus importants meetings d'athlétisme au monde. Epreuve de la « Diamonds league », qui rassemble les 14 meilleurs meetings mondiaux, son édition 2012, tenue juste après les Jeux olympiques de Londres, a été un énorme succès populaire et sportif. Athletissima contribue ainsi au rayonnement international de notre ville. C'est pourquoi, les pouvoirs publics, en particulier la Ville de Lausanne et l'Etat de Vaud, soutiennent financièrement son comité d'organisation. Toutefois, contrairement à ce qui a été écrit dans la presse, la part de la Ville de Lausanne dans le budget de la manifestation n'a pas été augmentée pour l'édition 2012. Conformément aux dispositions du préavis N° 2005/25, « Athletissima. Aide financière. »¹, le montant versé pour cette édition s'est élevé à 300'000 francs. Si le comité d'organisation a pu bénéficier de moyens supplémentaires, ils proviennent de l'Etat de Vaud et de sponsors privés.

Il est de coutume, lors de manifestations, qu'elles soient culturelles ou sportives, que les organisateurs invitent des personnalités et des représentants des institutions publiques et privées qui ont notamment contribué, par leurs dons ou leur soutien, à la tenue de l'événement, ou pour d'autres raisons qui leur sont propres. La Municipalité reçoit chaque année un certain nombre d'invitations, auxquelles elle répond selon les disponibilités du collège et de ses membres. Cela ne comprend pas les invitations adressées aux membres de la Municipalité à titre individuel, ni celles adressées à la présidence du Conseil communal, au Bureau du Conseil, ou directement aux conseillers communaux.

¹ Préavis N° 2005/25, du 28 avril 2005, « Athletissima. Aide financière. », Bulletin du Conseil communal (BCC) 2005-2006, tome I, pp. 487-496.

Dans le cas d'Athletissima, chaque année, les organisateurs invitent le Conseiller fédéral en charge des sports, le Conseil d'Etat, le ou la président(e) du Conseil communal et la Municipalité à venir assister à l'événement. En 2011, il est exact que l'ensemble du Conseil communal avait été invité, afin qu'il puisse se rendre compte de l'importance d'une telle manifestation.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

***Question 1 :** Si les déclarations faites dans le quotidien « 24 heures » sont exactes, quel montant la Municipalité a-t-elle consenti de rajouter pour la manifestation du 23 août 2012 ?*

Comme indiqué ci-avant, conformément aux dispositions du préavis N° 2005/25, « Athletissima. Aide financière. », le montant de la subvention de la Ville de Lausanne, pour l'édition 2012 d'Athletissima, s'élevait à 300'000 francs. Aucun montant supplémentaire n'a été versé par la Ville de Lausanne.

***Question 2 :** S'il est vrai que la Municipalité a accordé une rallonge financière, sur la base de quelle autorisation l'a-t-elle faite et sur quel compte cette somme a-t-elle été prise ?*

La Ville de Lausanne n'ayant accordé aucune « rallonge financière » pour l'édition 2012 d'Athletissima, cette question est, par conséquent, sans objet.

***Question 3 :** La Municipalité a-t-elle été informée par les dirigeants d'Athletissima que les invitations pour les conseillers communaux n'avaient pas été renouvelées ? Si oui, quelle a été la réaction de la Municipalité ?*

La Municipalité n'a pas été informée de cette décision et n'a pu, de ce fait, réagir.

***Question 4 :** Comment et par qui sont gérées les invitations officielles reçues par la Ville de Lausanne ?*

Ces invitations sont traitées par la Municipalité en séance hebdomadaire. Le secrétariat municipal rédige la réponse municipale selon les décisions prises par la Municipalité.

***Question 5 :** Quelles mesures la Municipalité pense-t-elle entreprendre pour pallier le manque d'invitations envoyées à la classe politique cantonale et communale ?*

La Municipalité estime qu'elle n'a pas à intervenir dans le choix des destinataires des invitations adressées par les organisateurs de manifestations et d'événements. Elle peut toutefois émettre des recommandations, lorsqu'elle est sollicitée à ce propos.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 7 mars 2013.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter